



N° de résolution  
ou annotation



Une assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 6<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 18 h 30 et à l'endroit habituel des séances du conseil.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse		
Marco Legault	Conseiller		siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	(Arrivé à 18h43)	siège no 2
Elaine Thivierge	Conseillère		siège no 3
Pierre Grenier	Conseiller		siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	(Arrivé à 18h33)	siège no 5
Alain Déry	Conseiller		siège no 6

**Les élus présents FORMANT QUORUM** sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters

Assiste également à la consultation, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré et l'inspecteur en bâtiment M. Alexandre Keenan conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Il y avait 6 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

---

#### 1. Ouverture de la séance

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 18 h 30.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

2023-03-4765

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultation publique sur le projet de règlement 2023-417 concernant la démolition d'immeubles à caractère patrimonial
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

2023-03-4766

**3. Présentation du projet de règlement 2023-417**

La mairesse explique le projet de règlement concernant la démolition d'immeubles à caractère patrimonial. L'inspecteur en bâtiment complète les informations au règlement 2023-417.

**4. Période de question**

Les citoyens présents posent leur question et la mairesse ainsi que les personnes ressources de la Municipalité répondent aux interrogations.

**5. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE GRENIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'assemblée de consultation publique soit levée à 18h56, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

**ADOPTÉE**

**VINCIANE PEETERS**  
Mairesse

**MÉLISA CAMIRÉ**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.